

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 4

Artikel: Les trésors de guerre par les banques nationales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Trésors de guerre par les Banques nationales.

M. P. Guyot écrit dans *le Globe* :

A propos du projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France, on a fait ressortir l'importance que présenterait en cas de guerre l'énorme encaisse métallique que garde continuellement ce grand établissement financier.

Ce serait là, dit-on, une réserve dans laquelle le gouvernement pourrait, au moment de la mobilisation, trouver une partie de l'argent qui lui serait nécessaire. L'encaisse de la Banque constituerait donc un véritable trésor de guerre.

Cette ressource serait d'autant plus précieuse que, dans les moments de crise, « l'argent se cache », les impôts ne rentrent que difficilement, la perturbation économique qui frappe le pays, rend tout emprunt, tout appel au public fort aléatoire.

Ce cas s'est présenté notamment pendant la dernière guerre franco-prussienne. Le gouvernement emprunta alors à la Banque 1 milliard 530 millions. En retour d'un intérêt de 3 % réduit plus tard à 1 % et de certains avantages, tels que : le cours légal (cours forcé) des billets de banque; l'émission de ceux-ci portée à 3 milliards 200 millions et enfin l'autorisation d'émettre des billets de cinq francs.

On sait que les emprunts contractés par la France au dehors, à ce moment, atteignirent les taux excessifs de 4.95 %, 6.06 % et 5.91 %.

L'Allemagne, en vue d'une guerre future, a constitué une double organisation : d'abord un trésor de 150 millions de francs en monnaie d'or prélevé sur les 5 milliards de notre rançon.

Ce trésor, renfermé dans la forteresse de Spandau, est toujours disponible en vue d'une rapide mobilisation.

En outre, le gouvernement allemand a créé en 1875 une banque de l'Empire (réorganisation de la Banque de Prusse) avec possibilité, d'après M. de Bismarck, de disposer, en cas de guerre, d'une partie de son encaisse.

L'Autriche et l'Italie n'ont pas de trésors de guerre spéciaux, mais auraient également recours à leurs banques nationales si cela était nécessaire.

Les grandes puissances considèrent donc en réalité l'encaisse des Banques privilégiées comme une réserve métallique, pouvant remplacer un trésor de guerre.

Ces encaisses présentent de plus l'avantage de n'être pas imprudentes en temps de paix.

Il est donc intéressant de comparer les encaisses actuelles des Banques nationales des pays voisins (au 31 décembre 1890). Cette comparaison nous donne les chiffres suivants :

	Millions
Banque d'Allemagne, encaisse	947
Banque d'Autriche-Hongrie	547
Banque d'Italie	200
Total de l'encaisse nationale de la <i>Triple-Alliance</i>	1.694
Banque d'Angleterre, encaisse	567
Banque de Belgique	101
Total de l'encaisse des cinq Banques étrangères	2.362
Encaisse de la Banque de France.	2.361

On voit par ce tableau que l'encaisse de la Banque de France dépasse non seulement l'encaisse des Banques nationales de la Triple-Alliance, même en y comprenant le trésor de Spandau, mais qu'en outre, cette encaisse égale celle des Banques nationales des cinq grandes puissances voisines.



Tir cantonal vaudois 1891.

On nous adresse l'appel suivant :

Chers concitoyens, ainsi que vous en aurez été informés, la ville de Morges est chargée de l'organisation du tir cantonal vaudois en 1891. Pareil honneur avait été fait à notre cité en 1860. Nos devanciers se sont acquittés de leur devoir avec distinction et à la satisfaction générale ; nous osons espérer qu'il en sera de même cette année. Les Morgiens ont accepté avec enthousiasme la tâche qui leur est confiée. Ils y voient un témoignage de confiance patriotique ; aussi s'occupent-ils activement de l'organisation de la fête et feront-ils tous leurs efforts, comme tous les sacrifices nécessaires, pour qu'elle soit digne de la Suisse et fasse honneur à notre petit pays.

Mais nos seules ressources sont insuffisantes et nous devons faire appel aux sentiments de solidarité de tous nos concitoyens.

Nous comptons sur la générosité habituelle de nos confédérés ; nous comptons tout particulièrement sur celle des citoyens du canton pour orner notre pavillon des prix, qui sera l'emblème du patriotisme vaudois.

C'est donc avec la plus grande confiance que nous vous adressons une liste de souscriptions, vous priant de la faire circuler et de nous a retourner, couverte de nombreuses adhésions.

Veuillez agréer chers concitoyens, nos salutations cordiales.

Au nom du Comité d'organisation : Le président, Louis BORGEAUD, le secrétaire, Louis DEMONT.

NB. A titre de renseignement, nous vous avisons qu'ensuite de